

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 293

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

cet amendement vise à supprimer les vérifications d'identité que devraient effectuer les exploitants des établissements soumis au passe vaccinal. Cette mesure va trop loin. Ce contrôle d'identité déguisé, même pour boire un café en terrasse, apparaît disproportionné et difficilement réalisable en pratique. De plus, vous placez ces professionnels dans une situation très délicate. Beaucoup d'entre eux ne peuvent et ne veulent effectuer ces contrôles qui ne correspondent en rien à leurs métiers.